

Les Echos de la plénière



Ayant entendu les Organisations Syndicales lors de la mise en place de l'activité partielle en novembre dernier et notamment sur son organisation, la Direction avait décidé d'inviter cette fois les OS autour d'une table, pour trouver un terrain d'entente.

Ce fût chose faite le lundi 22 mars, lors d'un « point d'actualité » initié par le Directeur Général, M. Bouron. Sans doute un peu naïfs, les représentants du personnel sont vite revenus à la réalité.

Il s'agissait en fait pour la Direction, d'étudier les éventuelles pistes permettant d'éviter un nouveau recours à l'activité partielle chez Cofiroute.

Peu de possibilités en fait, la Direction, sous couvert de « solidarité » entre les salariés, proposant aux organisations de réfléchir à l'ouverture de discussions pouvant aboutir à un nouvel accord de prise de congés.

Bien entendu, les OS se sont vite rendu compte du choix qu'il leur était laissé. Un accord de prise de congés pour tous, ou de l'activité partielle pour les salariés du péage et des métiers liés au commercial et contact clients, comme le personnel des boutiques Ulys, ou du 3605 par exemple.

Après une seconde réunion le mercredi 24, au cours de laquelle les Organisations Syndicales ont expliqué leur désaccord face au choix qui leur était ainsi proposé, la Direction a donc convoqué un CSE extraordinaire le vendredi 26 mars, dans le cadre d'une information en vue d'une consultation sur le recours à l'activité partielle.

Ne nous y trompons pas, tout était bien ficelé et les dés étaient sans doute jetés d'avance. Un « Repères RH » étant envoyé aux managers dans l'après-midi même du vendredi sur le sujet. Vous trouverez ci-après le tableau des personnels concernés et leur nombre.

Direction / Services et nombre de salariés concernés par le dispositif d'activité partielle (29/03/2021 au 27/06/2021) :

Directions / Services	Activités	Nombre de salariés répartis par CSP	
		Ouvriers / Employés	Maîtrises
DEX / Siège	Relation Clientèle (Réclamation, Boutiques, 3605)	57	10
DEX	Recouvrement / Maintenance péage	11	19
DEX	Péage	168	33

La demande de mise en activité partielle porte sur **19.200 Heures non travaillées**. Le volume de l'activité partielle sera ajusté en fonction des impacts sur l'activité.

La véritable solidarité n'aurait-elle pas été que chaque salarié soit concerné par de l'activité partielle, plutôt que demander à tous, y compris les salariés précédemment touchés par l'AP, de poser des congés.

Certains de ces derniers ayant déjà utilisé leur droit à anticipation et possédant des compteurs déjà négatifs en termes de jours à poser.

Quoiqu'il en soit, la Direction a donc décidé de mettre en place l'activité partielle sur une période débutant le 29 mars et devant prendre fin le 27 juin prochain, juste avant la période estivale, où l'entreprise aura de nouveau besoin de tous les salariés en liaison avec la clientèle.

Elle saura, sans aucun doute, les remercier de leurs efforts et de leur travail en temps voulu...

Les élus ont décidé la mise en place d'une cellule de suivi hebdomadaire, pour suivre la mise en application de ces mesures d'activité partielle, afin de pouvoir intervenir rapidement auprès de la Direction et ainsi remonter tous les dysfonctionnements d'organisation éventuels.

N'hésitez pas à faire remonter les anomalies que vous constatez, soit auprès de vos élus, soit auprès des responsables syndicaux.

Formation.....

UP ! UP ! UP ! mais pas vraiment hurra !

Lors de la commission du 24 mars a été présenté le bilan des formations réalisées en 2020, dans un contexte particulièrement perturbé par la crise sanitaire.

Environ 70% des formations prévues ont pu, malgré les difficultés, être organisées, en particulier, les formations UP ont été maintenues, les annulations n'ayant porté que sur des formations en présentiel.

Comme à chacune des réunions de la commission formation professionnelle, vos élus ont demandé la limitation des formations UP, pour plusieurs raisons :

1. Ne pas confondre formations et informations.

La formation dans le monde du travail peut être définie comme l'« Ensemble des mesures adoptées en vue de l'acquisition ou du perfectionnement d'une **qualification professionnelle** pour les travailleurs, prises en charge en France par l'État et les employeurs. »

Ces modules d'information ne devraient pas avoir leur place dans le plan de formation, destiné à garantir l'employabilité des salariés.

D'autre part, le nombre d'heures qui peut être réservé à la formation de chaque salarié n'étant pas extensible, et ces informations ne peuvent se faire qu'au détriment de réelles formations.

Tout doit être fait !

2 Une programmation difficile

Les formations UP, et particulièrement les « informations » sont souvent de courte durée.

Pour le personnel posté de l'exploitation, la réalisation de ces formations pendant le temps de travail, la réservation des salles, du matériel, et l'accompagnement nécessaire sont particulièrement difficiles à planifier.

Pour les autres, on constate qu'il n'est pas toujours prévu de réduire le travail à réaliser, pour faire une place à ces formations UP.

3 Le numérique ne peut pas remplacer l'humain

Chacun sait que lors d'une formation, on apprend également beaucoup des échanges avec le formateur ou entre les participants.



Le formateur adapte la formation à chaque groupe formé, en prenant en compte le niveau de connaissance dans les différents domaines traités, et les besoins particuliers de chacun.

Suivre une formation UP, c'est comme lire le support de formation, sans bénéficier de ces échanges et de ces adaptations.

Les élus n'ont manifestement pas été entendus, la nouvelle formation pour les salariés du péage qui rencontrent déjà des difficultés avec les systèmes informatiques, sera dispensée.....par informatique.

Compte personnel formation



L'imagination au service de la malhonnêteté étant particulièrement efficace, certains essaient et réussissent à détourner à leur profit les sommes destinées à la formation des salariés.

Vous avez sans doute déjà été alertés par les médias, mais cette arnaque prend de l'ampleur.

La méthode est généralement la même, les escrocs vous contactent en se faisant passer pour des représentants du compte professionnel de formation, ou d'un autre organisme officiel, et vous incite à transférer les fonds destinés à votre formation à des organismes, qui se révèlent totalement fictifs.

Ils peuvent vous contacter par mail, par sms, ou par téléphone, y compris sur votre téléphone professionnel.

Plus grave encore, car moins immédiatement visible, ils peuvent pirater votre compte et vous inscrire frauduleusement à des formations douteuses, formations dont les coûts seront débités de votre compte formation.

Vous trouverez plus d'informations sur le site du gouvernement dédié à la cyber malveillance, pour mieux connaître les méthodes utilisées par les escrocs et pour connaître les démarches à effectuer si vous en avez été victimes.

[Toutes les infos sur l'arnaque au CPF](#)

Restez très vigilants, et ne transmettez aucune de vos données personnelles, ni mots de passe (ce que vous savez déjà), ni votre n° de sécurité sociale qui peut être utilisé pour accéder à votre compte.

Les échos sécurité

Neige, Verglas : Coup de chaud pour l'exploitation

La période du 9 au 12 février a été pénible pour beaucoup d'entre vous et vous avez été nombreux à nous faire part de dysfonctionnements ou d'anomalies dans le traitement de l'épisode neigeux, en particulier au Nord d'Orléans.

- Bouchons monstres interdisant aux patrouilleurs l'accès à leur zone d'intervention,
- Impossibilité de déneiger, du fait de la présence de PL sur zone,
- Agents routiers mobilisés sur des balisages, et non sur le déneigement,
- Receveurs trop peu nombreux (AP) pour répondre à toutes les sollicitations
- Incohérence entre les décisions prises sur et en-dehors du réseau,
- Nombreux accidents,
-

A la suite des réunions de retour d'expérience réalisées au sein de l'exploitation, Guillaume Lapierre a présenté aux élus les causes de ces anomalies, ainsi que les axes d'amélioration du traitement de ces épisodes neigeux.

L'analyse présentée porte sur les deux évènements, d'une part l'épisode neigeux des 9 et 10 février dont la gestion a été particulièrement difficile, et d'autre part l'épisode de verglas du 12 février.

La cause initiale

Le stockage des PL est décidé par les Préfets de zone. Pour Cofiroute, zones concernées sont l'île de France (Préfet de Paris), la zone Ouest (Préfet de Rennes) et la zone Sud-Ouest (Bordeaux) qui couvre jusqu'à Châtellerault.

L'emplacement et la dimension des zones de stockage sont décidés par ces Préfectures.

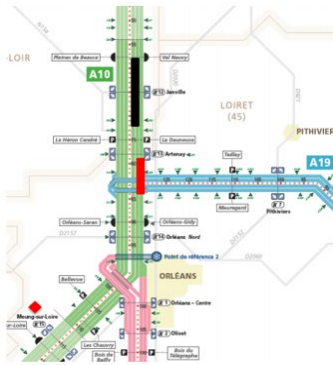
Si, pour des raisons de sécurité, les recommandations sont bien de ne pas stocker les PL dans les zones d'intempéries, lors de l'épisode neigeux, cela n'a pas été l'option retenue par les Préfets.

Les poids lourds ont été stockés sur la neige, rendant impossible le traitement des chaussées et mobilisant les agents routiers pour en effectuer les balisages, balisages nombreux, car les zones de stockage ont dû plusieurs fois être étendues.

Le tout avec, dans certaines zones, des gendarmes très (trop) peu nombreux.



Et comme les ennuis volent en escadrille



La situation s'est encore aggravée au Nord d'Orléans :

- Le Préfet du Loiret a interdit l'accès de la nationale aux PL,
- Création d'une zone de stockage « sauvage », sur BAU et voie de droite, en amont de la zone de stockage « officielle »

Cet imbroglio générant des bouchons inattendus a mis en difficulté les salariés de Cofiroute pour dégager cette zone.

L'excellence opérationnelle en action !

Au cours de ces épisodes, les salariés ont géré, dans ces conditions très difficiles :

- 96 accidents,
- 3 coupures d'autoroutes, dont une dans les deux sens de circulation,
- Le ravitaillement des chauffeurs de PL (2 600 distributions)
- L'information de nos clients (16 interviews, 23 communiqués de presse, 313 tweets, 20 interventions sur RVA, 28 706 interactions facebook)
- Le traitement des chaussées (3 650 tonnes de fondant utilisées).
- Et le retour au nominal....



Mais peut mieux faire

Au cours de cette semaine, un heurt de fourgon qui n'a heureusement pas fait de blessé, et deux accidents du travail avec arrêt sont à déplorer. Un salarié de Cofiroute et un salarié d'une entreprise extérieure ont été blessés, il s'agit dans les deux cas d'une chute de plain-pied.

Parmi les axes d'amélioration identifiés, le type de matériel à disposition, le niveau de disponibilité de certains équipements neufs, la définition des zones de stockage PL seront à l'étude.

Mais le plus gros travail à réaliser est un travail à long terme de communication auprès des Préfectures de zone et des autorités, pour mieux faire connaître les contraintes liées au stockage des PL, afin que les recommandations de Cofiroute soient prises en compte dans les décisions, et que les forces de gendarmerie soient affectées en nombre suffisant à ces opérations.